

CCAG de prestations intellectuelles : suivre et exécuter un marché public de prestations intellectuelles

OBJECTIFS

- Quelle est l'architecture du nouveau CCAG-PI?
- Quelles sont les modifications apportées aux obligations des parties contractantes ?
- Comment gérer les délais dans un marché de prestations intellectuelles ?
- Quelles sont les clauses économiques et financières qui s'appliquent aux marchés de prestations intellectuelles ?
- Comment gérer les étapes de réception des études et missions ?
- Quels sont les droits des parties ?
- Comment gérer la cession des droits patrimoniaux ?
- Qu'est ce qu'une garantie en matière de prestations intellectuelles ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

PUBLIC

Responsables de la maîtrise d'ouvrage publique, chefs de projets, ingénieurs, techniciens, juristes, responsables de cellules marchés publics, architectes, bureaux d'études.

DATES :
PARIS > NOUS CONSULTER POUR LES DATES

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Introduction

- Présentation des différents textes qui régissent les marchés publics de prestations intellectuelles

La propriété intellectuelle appliquée aux marchés publics

- Les marchés traitant de la propriété intellectuelle : études techniques, maîtrise d'œuvre, études, conseil audit, communication, informatique, formation ...
- Définition de la notion de « prestations intellectuelles » et de « propriété intellectuelle »
- Les différents régimes de protection de la propriété intellectuelle.

Les principes généraux sur le droit d'auteur

- Les règles de base
- Les différents droits et leurs caractéristiques : droits moraux, droits patrimoniaux (droits de reproduction, droit de représentation)
- Les différentes formes d'œuvre : œuvres uniques, œuvres collectives, œuvres de collaboration
- La cession des droits
- Les droits et revendications des tiers au marché : les garanties d'éviction.

Les clauses fondamentales de propriété intellectuelle dans les marchés de prestations intellectuelles : les options A et B d'utilisation des résultats.

- Les généralités.
- Le régime des connaissances antérieures.
- Le régime des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute nature relatifs aux résultats
- Les spécificités de l'option A du CCAG-PI
- Les spécificités de l'option B du CCAG-PI